

TELEGRAMME 23 octobre 2006

## **VETERANS DU NUCLEAIRE : « LA FRANCE LEUR DOIT LA VERITE »**

**Une lectrice brestoise, Hélène Debeir, fille et épouse de militaire, nous a fait parvenir un long courrier défendant la cause des vétérans français des essais nucléaires. Nous en publions ici des extraits.**

« Aujourd'hui regroupés en association, les anciens jeunes des expérimentations nucléaires en Polynésie essaient de faire entendre leur douleur et leur colère; douleur parce que de nombreux vétérans sont prématurément décédés dans l'indifférence générale, d'autres souffrent de graves maladies radio induites reconnues dans tous les pays occidentaux sauf la France, colère parce que l'Etat français ne reconnaît pas cette réalité. Les veuves et les orphelins ont été abandonnés, désemparés, sans soutien et sans ressource. Pire, après s'être caché derrière le secret défense, un autre postulat se dessine : l'infaillibilité des chefs ! Il n'y a pas eu d'erreur, pas de faute, les essais nucléaires furent propres et inoffensifs, nous dit-on. « Ces victimes ne veulent pas de compassion mais la France leur doit cette vérité depuis 40 ans : ils ont certes signé pour servir la patrie, mais pas signé un arrêt de mort à petit feu sans reconnaissance ».

### **Citoyens de deuxième ordre ?**

« Fille de militaire (n° 4 des nageurs de combats français), femme de médecin militaire, j'ai partagé les moments forts de cette vie composée de départs, de patrouilles, déménagements, déracinement, outre-mer, de retours.

Nous n'avons pas des vies ordinaires mais nous ne sommes pas, pour autant, des citoyens de deuxième ordre. « Aujourd'hui, je m'étonne qu'aucun parti politique n'ait mis un point d'honneur à faire la lumière sur cette affaire; je m'étonne aussi que le "nouveau statut général des militaires" n'ait pas déclenché de débat passionné à l'Assemblée nationale; tout s'est passé dans un consensus mou, chaque parti ayant accepté, sans croiser le fer, que le militaire reste "à part" : pas de droit d'association, pas d'organisations professionnelles spécifiques, pas de possibilités de bénéficier des dispositions du code du travail (maladies professionnelles, présomption d'imputabilité au service)... ».

### **Devoir de solidarité**

« Soyons solidaires, parce que nous sommes tous liés de près ou de loin à la Royale, aux ateliers de l'arsenal et apportons un soutien actif, en multipliant des démarches auprès de nos conseillers régionaux, députés de la commission Défense, sénateurs, toutes tendances confondues car l'oubli et le jeu contre la montre ne sont pas dignes de notre pays. « Quant aux victimes locales des essais en Polynésie, leur détresse suscite des réactions ».

### **Réparations à assumer**

« Et chez nous, chez les vétérans qui ont porté haut le drapeau français ? Qui prendra fait et cause pour une reconnaissance des préjudices subits ? Pour une indemnisation proportionnelle aux dégâts constatés ? La dissuasion était une initiative gaulliste, les réparations restent une initiative à prendre ».